



## Formulaire de confirmation des produits de l'impôt foncier 2022

Commune de \_\_\_\_\_

Par la présente, il est confirmé que

- les produits de l'impôt foncier 2022 sont identiques à ceux du relevé annexé à la circulaire n° 2023-142 du 14/11/2023.\*
- les produits de l'impôt foncier 2022 diffèrent de ceux sur le relevé annexé à la circulaire n° 2023-142 du 14/11/2023 **sur les positions suivantes** :\*  
(En cas de différence avec le relevé en annexe, il y a lieu de produire les pièces à l'appui respectivement les explications permettant au ministère de l'Intérieur de mettre à jour le relevé de l'impôt foncier.)

\* Veuillez cocher la case correspondante.

Catégorie	Taux	Produit du rôle principal (1)	Produit des rôles supplétifs (2)	Total des produits des rôles principal et supplétifs (3)= (1)+(2)	Total des produits selon le relevé du ministère de l'Intérieur (4)	Différence avec le relevé du ministère de l'Intérieur (5)-(4) = (3)
A						
B						
B1						
B2						
B3						
B4						
B5						
B6						
<b>TOTAL :</b>						

Merci de bien vouloir remplir ce formulaire, le scanner et renvoyer par voie électronique à l'adresse e-mail [finances@mi.etat.lu](mailto:finances@mi.etat.lu) **pour le 27 novembre 2023 au plus tard.**

Date et signature

Le collège des bourgmestre et échevins